

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

N° 2022/10-060

Objet de la délibération :

TRAVAUX, AMENAGEMENT DURABLE,
TRANSITION ECOLOGIQUE, SECURITE,
PATRIMOINE

AMENAGEMENT DURABLE - Dénomination
de nom de rue.



VOTE :

- Votants : 24**
- Pour : 24**
- Contre : 0**
- Abstentions : 0**
- VOTE A L'UNANIMITE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT MATHIEU DE TREVIER**

20 octobre 2022

L'An Deux Mille vingt deux

et le vingtième jour du mois d'octobre à 19h00

à Saint Mathieu de Tréviers le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le **quatorze octobre** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jérôme LOPEZ, Maire.**

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, Mme Christine OUDOM, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Palma PERRONE VASSALO, M. Stéphane GOULLIER, Adjoint au Maire. M. Antoine FLORIS, M. Alain GIBAUD, Mme Géraldine LEFEBVRE, M. Rémy GERBAUD, Mme Kelly BEST, M. Nicolas GASTAL, Mme Isabelle POULAIN, Mme Magalie BARTHEZ, M. Boris AZAM, M. Gilbert COMBETTES, Mme Cécile COMELLI, Conseillers Municipaux

Membres représentés :

M. Luc MOREAU donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ ;

Mme Gwendoline ATTIA-DESJOUIS donne pouvoir à M. Jean-Marc SOUCHE ;

Mme Marguerite BERARD donne pouvoir à M. Rémy GERBAUD ;

Mme Vanessa DURIEUX donne pouvoir à M. Patrick COMBERNOUX ;

M. Thibaut MARTINEZ donne pouvoir à Mme Patricia COSTERASTE ;

M. Lionel TROCELLIER donne pouvoir à Mme Isabelle POULAIN.

Membres absents :

M. Thibaud LE NEUDER - Mme Nicole MAZOT- Mme Bernadette MURATET.

Secrétaire de séance:

Mme Cécile COMELLI.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, de dénommer la portion de voie située entre la Mairie et la Chapelle Notre Dame de la Paix :

➤ **Impasse Abbé ALLEMAND**

Ce point a été présenté en Commission « Travaux, Aménagement Durable, Transition Ecologique, Sécurité et Patrimoine » du 10 octobre 2022.

**Après en avoir délibéré et procédé au vote,
Le conseil municipal,**

**DECIDE
A L'UNANIMITE**

➤ **de dénommer la portion de voie située entre la Mairie et la Chapelle Notre Dame de la Paix :**

– Impasse Abbé ALLEMAND

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de
deux mois à compter de la présente notification,
sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication



Accusé de réception en préfecture
034-213402761-2022-028-2022-10-060-DE
Date de télétransmission : 02/11/2022
Date de réception préfecture : 02/11/2022
Jérôme LOPEZ.

*Publication sur le site internet
de la commune le 2/11/2022*